



LISTE DES EXAMINATEURS POUR
L'ÉVALUATION DE LA THÈSE

LIST OF EXAMINERS FOR THE
EVALUATION OF THE THESIS

NOM DU CANDIDAT / NAME OF CANDIDATE		NUMÉRO D'ÉTUDIANT / STUDENT NUMBER	THÈSE DE DOCTORAT / DOCTORAL THESIS <input type="checkbox"/>	THÈSE DE MAÎTRISE / MASTER'S THESIS <input type="checkbox"/>
UNITÉ SCOLAIRE / ACADEMIC UNIT				
TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS				
NOM DU DIRECTEUR DE THÈSE / NAME OF THESIS SUPERVISOR		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET COURRIEL DU DIRECTEUR DE THÈSE / PHONE NUMBER AND EMAIL OF THESIS SUPERVISOR		
NOM DU CODIRECTEUR DE THÈSE / NAME OF THESIS CO-SUPERVISOR		NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET COURRIEL DU CODIRECTEUR DE THÈSE / PHONE NUMBER AND EMAIL OF THESIS CO-SUPERVISOR		
DATE PRÉVUE DE LA SOUMISSION DE LA THÈSE / EXPECTED DATE OF THESIS SUBMISSION				
EXAMINATEURS PROPOSÉS / PROPOSED EXAMINERS				
NOM / NAME	INSTITUTION	ADRESSE POSTALE ET COURRIEL / MAILING ADDRESS AND EMAIL		
APPROBATION / APPROVAL				
DATE	SIGNATURE	NOM DU DIRECTEUR DE L'UNITÉ SCOLAIRE OU DE SON DÉLÉGUÉ / NAME OF THE CHAIR OF THE ACADEMIC UNIT OR HIS DELEGATE		
DATE	SIGNATURE	DOYEN DE LA FÉSP / DEAN OF THE FGPS		

Dans le présent formulaire, le genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

POUR REMPLIR CE FORMULAIRE, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX DIRECTIVES À LA PAGE SUIVANTE.
TO COMPLETE THIS FORM, PLEASE REFER TO THE GUIDELINES ON THE FOLLOWING PAGE.

DIRECTIVES POUR LA LISTE D'EXAMINATEURS / GUIDELINES FOR THE LIST OF EXAMINERS

<p>Un mois avant la date prévue du dépôt de la thèse, l'unité scolaire achemine la liste des examinateurs proposés à la FÉSP. La liste doit être approuvée par le directeur de l'unité scolaire; toutefois, si ce dernier est aussi le directeur de thèse ou membre du jury, la liste doit être approuvée par le doyen ou le responsable des études supérieures de l'unité scolaire avant d'être acheminée à la FÉSP. L'unité scolaire s'assure que TOUS les examinateurs, incluant les examinateurs externes, sont prêts à faire l'évaluation.</p>	<p>One month prior to submission of the thesis for evaluation, the academic unit submits the list of proposed examiners to the FGPS. The list must be approved by the chair of the academic unit; however, if the chair is also the thesis supervisor or a member of the jury, the list must be approved by the dean of the Faculty or the chair of graduate studies. The academic unit ensures that ALL examiners, including the proposed externals, are willing to read the thesis.</p>
<p>Le jury d'une thèse de maîtrise doit comprendre au moins deux mais pas plus de quatre examinateurs. Les examinateurs doivent tous être membres de la FÉSP. (Si une personne n'est pas membre, l'unité scolaire doit acheminer une demande spéciale au doyen de la FÉSP.)</p>	<p>A master's thesis jury must consist of no fewer than two and no more than four examiners. All examiners must be members of the FGPS. (If a proposed internal examiner is not a member of the FGPS, a special request must be submitted to the dean of the FGPS by the academic unit).</p>
<p>Le jury d'une thèse de doctorat doit comprendre au moins quatre mais pas plus de sept examinateurs; dont au moins trois membres internes et un membre externe. Les examinateurs internes doivent tous être membres de la FÉSP. (Si une personne n'est pas membre, l'unité scolaire doit acheminer une demande spéciale au doyen de la FÉSP.)</p>	<p>A doctoral thesis jury must consist of no fewer than four and no more than seven examiners of which at least three must be internal examiners and one external examiner. All internal examiners must be members of the FGPS. (If a proposed internal examiner is not a member of the FGPS, a special request must be submitted to the dean of FGPS by the academic unit).</p>
<p>La liste d'examineurs pour la thèse de doctorat doit comprendre le nom d'au moins deux examinateurs externes possibles provenant d'institutions nord-américaines distinctes de même qu'un curriculum vitæ et une liste complète de publications pour chacun d'entre eux.</p>	<p>The list of examiners for a doctoral thesis must include at least two names of potential examiners from different North American institutions along with a brief CV and a complete list of publications for each proposed external examiner.</p>
<p>Les examinateurs externes proposés ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec le candidat(e) au doctorat, le directeur de thèse et/ou le co-directeur.</p> <p><u>Exemples de situations présentant un conflit d'intérêts :</u></p> <p>L'examineur externe travaille ou a travaillé au cours des six dernières années au même endroit (université, organisation, département ou unité de recherche) que le(s) directeur(s) ou le candidat.</p> <p>L'examineur externe proposé entretient un lien administratif ou familial avec le(s) directeur(s) de thèse ou le candidat.</p> <p>L'examineur externe proposé participe ou a participé directement au cours des six dernières années à des activités de collaboration avec le(s) directeur(s) ou le candidat en tant que représentant d'une industrie ou du gouvernement.</p> <p>L'examineur externe proposé est un ancien directeur de recherche du candidat ou de(s) directeur(s) de thèse, un ancien étudiant diplômé ou chercheur postdoctoral dirigé par le(s) directeur(s) de thèse.</p> <p>L'examineur externe proposé a collaboré ou publié dans les dernières six années avec le candidat et/ou le(s) directeur(s) de thèse.</p> <p>Cette liste, sans être complète, démontre la nature de conflits possibles à éviter. Veuillez consulter le site web de la FÉPS pour une liste complète des conflits. L'unité scolaire du candidat doit prendre les mesures nécessaires de ne pas recommander des examinateurs externes qui pourraient compromettre l'intégrité du processus d'évaluation de la thèse. En signant le formulaire, le directeur du département ou son délégué confirme que, du meilleur de ses connaissances, aucun conflit d'intérêt n'existe.</p>	<p>The proposed external examiners should be free from substantial conflict of interest of any source with the Ph.D. candidate, the candidate's supervisor and/or co-supervisor.</p> <p><u>There is a conflict of interest when:</u></p> <p>A proposed external examiner is, or was in the last six years, from the same university, organization or department, or belongs or belonged, in the last six years, to the same research unit as the supervisor(s) or the candidate; or</p> <p>There is an administrative or family link between the proposed external examiner and the supervisor(s) or candidate; or</p> <p>A proposed external examiner is an industrial or government representative who is, or was in the last six years, directly involved in collaborative activities with the supervisor(s) or candidate; or</p> <p>A proposed external examiner is a former research supervisor, graduate student, or postdoctoral trainee of the supervisor(s); or</p> <p>A proposed external examiner has collaborated or published with the supervisor(s) or candidate within the past six years.</p> <p>This list, while not exhaustive, illustrates the nature of potential conflicts to be avoided. Consult the FGPS website for a more complete list of conflicts. The candidate's program must take reasonable steps to avoid recommending an examiner whose relationship with the candidate or supervisor could be seen as jeopardizing an impartial judgment on the thesis. In signing the form with the names of the proposed examiners, the chair of the academic unit or delegate is indicating that, to the best of their knowledge, no conflict of interest exists.</p>